



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/11/2022

N°2022-11-01

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

**Procuration(s) :** Mme LEROY Nadine,

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Pierre DUBOST

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie SENDRA

Date de convocation  
16/11/2022

**LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le prix des diverses locations communales, notamment la location de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

|                                                                            |       |
|----------------------------------------------------------------------------|-------|
| - Habitants et résidents de la Commune                                     | 170 € |
| - Associations de la Commune à partir de la 2 <sup>ème</sup> manifestation | 170 € |
| - Hors Commune                                                             | 350 € |
| - Petite salle réservée aux habitants de Bussy                             | 50 €  |
| Tous ces prix s'entendent électricité, gaz, lavage en plus                 |       |
| - Arrhes réservation de la salle :                                         |       |
| Hors commune :                                                             | 100 € |
| Habitants commune + résidences secondaires :                               | 50 €  |
| Habitant commune, petite salle :                                           | 30 €  |

Cautio :  
Cautio sono :

Envoyé en préfecture le 29/11/2022  
Reçu en préfecture le 29/11/2022  
Publié le  
ID : 042-214200305-20221121-20221101-DE

**700 €**

Chaque association de la commune a droit à une location gratuite dans l'année, quelque soit le type de manifestation. Les frais annexes restent facturés.

Le versement des arrhes à la réservation est toutefois maintenu et non remboursable en cas de désistement, il sera déduit sur le paiement des frais annexes.

Pour la fête patronale la location de la salle des fêtes est gratuite pour toutes les associations, seuls les frais annexes seront facturés.

Pour la manifestation du Téléthon la salle est mise à disposition gratuitement ainsi que les frais y afférant

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,  
le 21 Novembre 2022

La Secrétaire de Séance  
Valérie SENDRA



Le Maire,  
Serge DERORY



01 DEC. 2022  
Affichage fait le..... numériquement